



santé
famille
retraite
services

La Mutualité Sociale Agricole de Franche-Comté

vous
informe

Rentrée scolaire

Un coup de pouce financier dès le 16 août !

Vos enfants sont âgés de 6 à 18 ans ? Si vos revenus entrent dans le plafond de ressources, l'Allocation de rentrée scolaire (ARS) peut vous être versée dès le 16 août. Et bonne nouvelle, même s'ils sont légèrement supérieurs au plafond, vous pouvez percevoir une allocation partielle. De plus, vos enfants pourraient bénéficier du Pass'Sport et/ou d'une bourse. On vous dit tout.

L'ARS est destinée à vous aider à financer les dépenses occasionnées par la rentrée scolaire de vos enfants. Selon leur âge et si vous remplissez les conditions, soit elle vous sera versée directement, soit il faudra en faire la demande. Vous pouvez éventuellement percevoir une allocation de rentrée scolaire différentielle si vos ressources dépassent légèrement le plafond.

Enfants de 6 à 15 ans

Si vous bénéficiez déjà de prestations auprès de la MSA, vous n'avez rien à faire, l'Allocation sera versée automatiquement le 16 août.

Enfants de 16 à 18 ans

Pour les enfants nés entre le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2007



Vous pouvez bénéficier d'une allocation entière ou différentielle (crédit photo CCMSA).

inclus, pour recevoir l'ARS, vous devez déclarer à votre MSA que votre enfant est toujours scolarisé ou en apprentissage pour la rentrée 2023-2024. Vous pouvez effectuer cette démarche dès maintenant en ligne dans *Mon espace privé* (voir encadré ci-dessous).

Plafond de ressources

Pour bénéficier de l'allocation, vos ressources annuelles 2022 ne doivent pas dépasser le plafond de ressources en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- 1 enfant : 25 775 €
- 2 enfants : 31 723 €
- 3 enfants : 37 671 €
- Par enfant supplémentaire : + 5 948 €.

Montant de l'allocation

Il dépend de l'âge de votre enfant (détails à consulter sur le site internet de la MSA) :

- Enfant de 6 à 10 ans : 398,09 €
- Enfant de 11 à 14 ans : 420,05 €
- Enfant de 15 à 18 ans : 434,61 €.

Pour en savoir plus sur l'ARS, déclarer votre enfant de 16 ans à 18 ans et faire une simulation, rendez vous sur <https://franche.comte.msa.fr/lfp/famille/allocation-rentree-scolaire> ou scannez le QR code



Des avantages en plus pour vos enfants...

Le dispositif Pass'Sport

Mis en place par le ministère des sports afin de favoriser la pratique sportive des jeunes dans les clubs sportifs, le Pass'Sport est reconduit pour la saison 2023-2024. Cette aide consiste en une déduction immédiate de 50 € sur le coût de l'inscription en club (adhésion et/ou licence), souscrite entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2023.

Si vous déclarez la scolarité de votre enfant de 6 à 17 ans avant début août et qu'il a droit à l'Allocation de rentrée scolaire, il sera automatiquement identifié comme bénéficiaire du dispositif Pass'Sport.

Toutes les infos sur <https://www.pass.sports.gouv.fr/>

Les bourses de collège et de lycée cumulables avec l'ARS

Vous avez peut-être droit pour vos enfants, aux bourses de collège et de lycée attribuées par le ministère de l'Education nationale. Ces aides vous permettent de financer les frais de scolarité de vos enfants pour les rentrées au collège ou au lycée (publics, privés ou au CNED). Ces bourses de collège/lycée sont attribuées aux familles sous conditions de ressources et sont cumulables avec l'ARS.

Retrouvez toutes les informations sur les modalités d'attribution, le montant et le calendrier des demandes de bourses de collège et de lycée sur www.education.gouv.fr.

A noter

Cette année, l'allocation sera versée dès le 16 août, afin de permettre aux familles concernées de faire face dans les meilleures conditions, aux dépenses liées à la rentrée scolaire de leurs enfants.

Venez rencontrer la MSA sur le Tour de France !

A l'occasion du passage du Tour de France dans le Jura le 21 juillet prochain, votre MSA sera présente sur le Village de l'emploi, installé sur le site des Granges Cavaroz à Bracon (39).

De nombreuses animations vous attendent sur notre stand, autour du risque solaire, des gestes et postures et du sport, bien entendu !

